



**RAPPORT SUR LA LOI SUR LA LUTTE
CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES
CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT (2023)**

Kiewit Canada Inc.

Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de Kiewit Canada Group Inc.

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

Le présent rapport (le « Rapport ») est préparé par Kiewit Canada Group Inc. en tant que rapport conjoint au nom des entités énumérées à l'annexe A - **Entités déclarantes de Kiewit** (les « Entités de Kiewit »), conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (L.C. 2023, ch. 9) (la « Loi »).

Kiewit Canada Group Inc. et les Entités déclarantes de Kiewit (collectivement, « Kiewit Canada », « nous », « notre » ou « nos ») sont des filiales à part entière de Kiewit Corporation, une entreprise d'ingénierie et de construction basée aux États-Unis (« Kiewit »). Kiewit Canada atteint les seuils de taille prévus par la Loi, et le présent Rapport décrit les politiques, les procédures, les mesures de protection et les pratiques en matière de gouvernance qui s'appliquent à Kiewit Canada.

Kiewit Canada Group Inc. et les Entités déclarantes de Kiewit ne sont pas soumis à une législation similaire dans d'autres territoires de compétence. Cependant, Kiewit a des obligations de déclaration en vertu d'une législation similaire dans le cadre de l'exécution de ses travaux dans d'autres territoires de compétence, comme prévu par les donneurs d'ouvrage du projet ou les lois locales. Cette législation comprend notamment le *Modern Slavery Act 2015* (loi sur l'esclavage moderne 2015) du Royaume-Uni, le *Modern Slavery Act 2018* (loi sur l'esclavage moderne 2018) de l'Australie et le *Transparency in Supply Chains Act* (loi sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement) de la Californie. Nous nous efforçons d'adhérer aux objectifs et aux politiques de Kiewit et de nous conformer à toutes les exigences imposées par le donneur d'ouvrage, ainsi qu'aux réglementations et aux lois encadrant les lieux de notre travail et de nos projets. Nous nous engageons également en matière de sécurité, de conformité et de pratiques équitables en matière d'approvisionnement.

INTRODUCTION

Kiewit Canada prospère sur une base solide de principes et reconnaît qu'à mesure que nous évoluons, l'environnement dans lequel nous exerçons nos activités évolue également. Cette évolution offre de nouvelles possibilités liées à un environnement d'exploitation de plus en plus mondial, diversifié et complexe.

Nos principes nous servent de guides lorsque nous sommes confrontés à des éléments changeants et à des questions éthiques. Au fil des ans, nous avons affiné ces principes en un ensemble de valeurs fondamentales qui s'articulent autour de nos gens, de l'intégrité, de l'excellence et de la gestion responsable (« valeurs fondamentales »).

Nos valeurs fondamentales aident à prendre des décisions commerciales éthiques et durables, des décisions qui sont justes pour notre entreprise, nos employés, nos clients, nos partenaires et les collectivités.

Ces valeurs, en plus des comportements attendus qui sont au cœur de celles-ci, définissent et communiquent notre point de vue, d'une génération à l'autre, quant aux moyens à prendre pour faire la bonne chose. Aujourd'hui, nos valeurs fondamentales demeurent la pierre angulaire de notre entreprise et constituent, avec les politiques d'entreprise pertinentes, la somme de notre conduite en matière d'éthique des affaires et de la façon dont nous agissons en tant qu'entreprise citoyenne responsable et engagée.

ENTREPRISE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Entreprise

Exerçant ses activités au Canada depuis 1949, Kiewit Canada a une présence de longue date dans les secteurs de l'exploitation minière, du transport, du pétrole, du gaz et des produits chimiques, de la construction, de l'entreposage, ainsi que dans les services d'ingénierie professionnelle, technique et scientifique qui font partie de nos activités globales.

Kiewit Canada est présente dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Ses bureaux principaux sont situés à Oakville, Montréal, Edmonton, Calgary et Vancouver, et ses bureaux de chantier, à divers endroits. Pour les besoins du présent Rapport, le bureau régional d'Oakville (Ontario) a été désigné comme le siège social de nos activités au Canada; toutefois, l'approvisionnement et d'autres activités sont effectués dans chaque district et bureau régional.

Activités

Les renseignements concernant les activités entreprises par chacune des Entités déclarantes de Kiewit figurent à l'annexe A - Entités déclarantes de Kiewit.

Kiewit est l'une des plus grandes entreprises de construction d'Amérique du Nord axées sur l'ingénierie et réalisant des travaux et des projets dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, des travaux maritimes, de l'exploitation minière, du pétrole, du gaz et des produits chimiques, de l'énergie, du transport et de l'eau, pour des clients privés et publics. Chacune des Entités déclarantes de Kiewit est utilisée pour effectuer, administrer ou gérer les travaux effectués par Kiewit Canada Group Inc. ou ses filiales et sociétés affiliées au Canada.

Chaînes d'approvisionnement

Nos projets sont soutenus par des milliers de fournisseurs et de sous-traitants chaque année.

L'un des principaux objectifs de la structure organisationnelle de notre chaîne d'approvisionnement est de disposer d'une équipe de professionnels de l'approvisionnement dévoués qui mettent en œuvre et garantissent des pratiques environnementales et sociales responsables au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Le réseau d'approvisionnement de Kiewit gère la chaîne d'approvisionnement des biens et services nécessaires à nos activités, qu'il s'agisse d'équipements et de matériaux hautement techniques ou de fournitures de bureau. Cette équipe de 400 professionnels apporte son expertise pour créer et maintenir des relations solides avec les fournisseurs, résoudre efficacement les problèmes et partager les connaissances pour soutenir tous les projets de Kiewit, dont ceux de Kiewit Canada, partout en Amérique du Nord. D'après nos données historiques, la grande majorité de la chaîne d'approvisionnement et des activités d'approvisionnement des Entités déclarantes de Kiewit comprend des fournisseurs basés en Amérique du Nord.

Un résumé des pays d'origine des activités d'approvisionnement des Entités déclarantes de Kiewit est présenté à l'annexe B du présent rapport. Étant donné que la plupart de nos activités d'approvisionnement se déroulent en Amérique du Nord, nous estimons que nos opérations et nos activités présentent un faible risque de travail des enfants et de travail forcé, en particulier lorsqu'elles sont évaluées et prises en compte conjointement avec notre solide code de conduite des fournisseurs et notre programme de diligence raisonnable des fournisseurs, obligatoires pour tous les fournisseurs.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET POLITIQUES DE KIEWIT CANADA

Dans le cadre de notre structure de gouvernance globale, Kiewit Canada est tenue d'adhérer aux politiques, procédures et exigences de l'entreprise Kiewit, décrites plus en détail dans le présent Rapport.

Politiques de l'entreprise

Outre les valeurs fondamentales, nos employés sont tenus de mener leurs activités conformément aux politiques et procédures de l'entreprise Kiewit. Ces politiques et procédures comprennent notamment les domaines clés suivants du programme mondial de développement durable de Kiewit.

- Environnement
- Santé-sécurité
- Lutte contre le harcèlement et la discrimination
- Droits de la personne (notamment les considérations relatives au travail forcé et au travail des enfants)
- Lutte anticorruption, antitrust
- Passation de contrats et diversité

- Durabilité

Kiewit a ajouté la **politique de développement durable** au manuel des politiques de l'entreprise en janvier 2024. Cette politique décrit les piliers du développement durable et la façon dont cet engagement est soutenu par les valeurs fondamentales et les politiques supplémentaires afin de garantir l'adhésion continue de Kiewit Canada à ces valeurs fondamentales et aux principes qui s'y rattachent. Cela comprend la façon dont nous travaillons avec nos partenaires des chaînes d'approvisionnement pour favoriser des pratiques durables, éthiques et socialement acceptables dans le cadre de nos efforts en matière d'approvisionnement et de chaînes d'approvisionnement. Bien que ces valeurs fondamentales et ces principes d'affaires soient établis de longue date, le fait de mettre davantage l'accent sur les considérations relatives au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de la politique existante sur les droits de la personne constitue une autre mesure que nous pouvons prendre pour prouver notre engagement à garantir des pratiques d'approvisionnement éthiques.

Plus précisément, la **politique sur les droits de la personne** s'applique à nos employés et aux entreprises avec lesquelles nous faisons des affaires par le biais de notre code de conduite des fournisseurs. Cette politique décrit nos attentes en matière de prévention des violations des droits de la personne et de signalement de toute violation présumée de ces droits, comme l'esclavage moderne, la traite des personnes, le travail des enfants et le travail forcé. Au fur et à mesure que nous développons nos possibilités en matière de chaîne d'approvisionnement, nous avons l'intention de continuer à nous concentrer sur ce domaine et à l'affiner.

Outre les politiques, procédures et initiatives susmentionnées qui nous aident à préserver notre capacité à répondre aux attentes de nos clients et à les dépasser, nous avons mis en place une ligne destinée au signalement de comportements perçus comme contraires à l'éthique ou illégaux. Nous tenir responsables les uns les autres fait partie de ce que nous faisons. Cela signifie que nous encourageons tout le monde chez Kiewit Canada, notamment nos collègues, nos fournisseurs et nos clients, à signaler toute infraction présumée ou réelle aux valeurs fondamentales, aux politiques de l'entreprise ou à la loi.

Chez Kiewit Canada, si quelqu'un soupçonne une mauvaise conduite ou en est au courant, ou s'il a une question sur ce qu'il convient de faire, il peut :

- Communiquer avec la direction ou le service juridique;
- Signaler par le biais de la ligne de signalement de la conformité (permet aux personnes de signaler leurs préoccupations et leurs problèmes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Chez Kiewit Canada, nous n'avons aucune tolérance envers les représailles. Les signalements peuvent être faits de façon anonyme par le biais de notre ligne de signalement et chaque appel reçu est examiné et traité.

Chef de file en matière de conformité et de diligence raisonnable

Kiewit Canada a toujours établi une norme élevée pour communiquer à ses clients, partenaires et autres parties clés qu'ils devraient s'attendre à un comportement éthique et honnête de la part de chaque employé. Les employés de Kiewit Canada sont formés annuellement sur des sujets de conformité. Cette attention et cet engagement envers l'excellence en matière de conformité contribuent à nous distinguer de la concurrence tout en donnant à ceux avec qui nous travaillons l'assurance que nous protégeons leur entreprise comme nous protégeons la nôtre.

L'objectif global du programme de conformité de Kiewit, ainsi que de Kiewit Canada, est d'aider l'entreprise et ses employés à se conformer aux exigences réglementaires s'appliquant aux affaires et aux activités de l'entreprise. Le programme comprend des contrôles d'entreprise efficaces et efficaces qui garantissent le respect des lois, des règlements, des exigences contractuelles, des politiques et procédures, et est fondamentalement responsable de ce qui suit :

- Fournir un processus par lequel les projets peuvent cerner et atténuer les risques liés à la conformité et élaborer un plan d'atténuation de ces risques;

- Assurer le suivi des évaluations effectuées par nos unités d'affaires opérationnelles pour évaluer l'efficacité et l'exécution du plan;
- Veiller à ce que les visites des organismes de réglementation, les constatations et les avis d'infraction soient signalés aux responsables appropriés pour assurer un suivi.

Les projets de Kiewit Canada sont soumis à un processus normalisé permettant de cerner les risques particuliers liés à la conformité et d'élaborer des plans d'atténuation des risques. En fonction de la probabilité et de la gravité du risque, le plan d'atténuation des risques peut comprendre des tâches particulières conçues pour réduire le risque. Ces tâches connexes peuvent comprendre la formation, la surveillance et des procédures supplémentaires afin de traiter le risque.

RISQUES LIÉS À NOS CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT ET À NOS ACTIVITÉS ET ATTÉNUATION DE CES RISQUES

Avant la mise en œuvre de la Loi, les outils et systèmes existants de Kiewit Canada traitaient des conseils visant à prévenir et à réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, et en fournissaient. Cependant, en 2023, Kiewit a pris les mesures suivantes :

- Mise à jour du code de conduite des fournisseurs pour clarifier les attentes relatives aux préoccupations et aux risques liés au travail forcé et au travail des enfants en matière d'approvisionnement, et mise à jour du programme de diligence raisonnable des fournisseurs potentiels.
- Inventaire de nos protocoles, procédures, politiques et codes existants afin d'évaluer les outils qui satisfont à la législation et ceux qui exigent des améliorations, dont certaines ont été abordées dans le présent Rapport.
- Examen de la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé, fournie par le Bureau of International Labor Affairs (bureau des affaires internationales du travail) du Département du travail des États-Unis.¹ Ce faisant, nous avons renforcé notre pratique consistant à ne pas inclure dans nos chaînes d'approvisionnement les pays figurant sur cette liste. La mise en œuvre de notre code de conduite des fournisseurs et de notre programme de diligence raisonnable de gestion des fournisseurs nous a soutenus dans cette démarche. Ensemble, ces mesures contribuent à empêcher Kiewit Canada de faire des affaires avec des entités qui ont recours au travail des enfants ou au travail forcé.

Risques liés à nos activités

Kiewit Canada considère qu'il existe un faible risque de travail des enfants et de travail forcé dans le cadre de ses affaires, compte tenu de sa main-d'œuvre, de ses politiques et de ses procédures qui encadrent le recrutement, les pratiques d'embauche, les conditions de travail et le traitement éthique de ses employés.

Du point de vue du risque géographique, les activités des Entités déclarantes de Kiewit sont limitées au Canada, et la plupart des activités de notre chaîne d'approvisionnement se déroulent uniquement en Amérique du Nord, où la prévalence du travail des enfants et du travail forcé est faible.

Risques liés à notre chaîne d'approvisionnement

Kiewit Canada s'efforce de mener ses activités avec la plus grande intégrité et dans le respect de toutes les lois applicables. Notre code de conduite des fournisseurs décrit nos attentes envers les fournisseurs et les sous-traitants de tous niveaux ainsi que de leurs employés respectifs et de toute autre tierce partie prenant part à l'exécution des travaux de Kiewit.

¹L'examen de la liste des biens produits par le travail des enfants ou le travail forcé, fournie par le Bureau of International Labor Affairs (bureau des affaires internationales du travail) du Département du travail des États-Unis, faisait partie des pratiques de Kiewit Canada avant 2023.

Lorsque les contrats le permettent, nous nous efforçons d'offrir aux entreprises diverses, de petite taille et locales, des chances égales de prendre part à la réalisation des projets de nos clients. Notre engagement envers la diversité des fournisseurs offre la structure nécessaire pour garantir que toutes les entreprises disponibles ont une chance égale de concourir et de participer aux travaux de ces projets. Les efforts que nous déployons pour nous engager auprès des entreprises locales ont également pour avantage de concentrer nos activités d'approvisionnement sur les entreprises nord-américaines, ce qui réduit davantage notre exposition au travail forcé et au travail des enfants, plus fréquents dans les pays hors de l'Amérique du Nord, ainsi que notre risque en la matière.

Par conséquent, en raison de l'engagement de longue date de Kiewit envers des pratiques commerciales éthiques, notamment nos efforts considérables en matière d'évaluation, d'embauche et de gestion des fournisseurs et notre respect strict des politiques de Kiewit, nous avons cerné un risque lié à l'importation de matériaux provenant de régions situées hors de l'Amérique du Nord dans le cadre des activités d'approvisionnement des projets. Ce risque, bien que pris en compte de façon cohérente et systématique, est faible au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales de Kiewit Canada.

Atténuation des risques dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités

Nos divers systèmes, pratiques, politiques et codes complètent nos processus et les mesures que nous prenons pour atténuer les risques dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités. Ces processus et mesures comprennent ce qui suit :

- Tous les fournisseurs tiers avec lesquels nous faisons des affaires sont tenus de respecter le code de conduite des fournisseurs de Kiewit. Ce document est mentionné dans tous nos contrats et documents d'approvisionnement et se trouve également sur notre [site Web](#) externe. Nous y déclarons notre engagement à mener nos activités avec la plus grande intégrité et dans le respect de toutes les lois applicables. Tous les fournisseurs, sous-fournisseurs, entrepreneurs, consultants, ainsi que chacun de leurs employés respectifs et les autres tierces parties prenant part à l'exécution des travaux de Kiewit se conforment, à tout le moins, aux normes de conduite professionnelle présentées dans ce document. Des sections spécifiques portent sur l'éthique, la sécurité, l'environnement, le contrôle des importations et des exportations et le travail. En ce qui concerne le travail, un paragraphe traite spécifiquement de la lutte contre l'esclavage, la traite des personnes et le travail des enfants.
- En outre, le programme de diligence raisonnable de gestion des fournisseurs de Kiewit Canada contribue à renforcer notre attente que tous les participants aux chaînes d'approvisionnement reflètent notre engagement ferme envers des pratiques commerciales éthiques, dont un approvisionnement axé sur l'Amérique du Nord pour un grand nombre de nos projets. Ce programme consiste en des processus et des protocoles complets qui protègent nos activités et atténuent les risques. Il comprend la réalisation d'un examen spécifique et ciblé des listes de sanctions possibles avant d'autoriser un fournisseur à utiliser nos systèmes.
- Comme mentionné ci-dessus, les efforts d'approvisionnement de Kiewit Canada sont menés par le biais de notre réseau d'approvisionnement de Kiewit (KSN), un groupe de professionnels axés sur l'approvisionnement qui se consacrent à la gestion cohérente, professionnelle et éthique des chaînes d'approvisionnement, ainsi qu'aux fonctions d'importation et d'administration. Nous avons intégré la conduite responsable des affaires dans nos politiques, procédures et exigences, notamment par l'élaboration de plans d'atténuation des risques axés sur l'arrêt, la prévention et l'atténuation des répercussions négatives possibles de nos efforts d'approvisionnement, et nous communiquons ces pratiques au sein de notre réseau d'approvisionnement de Kiewit (KSN) et de nos équipes opérationnelles.

- Kiewit Canada dispose d'une solide politique en matière de droits de la personne et est engagée à respecter toutes les lois applicables dans les territoires de compétence où elle exerce ses activités. Elle exige également que tous ses sous-traitants et fournisseurs mènent leurs affaires selon les mêmes principes, déclarent leur engagement et confirment leur accord par le biais de notre programme d'accueil et d'intégration, des questionnaires et du code de conduite des fournisseurs ainsi que d'autres exigences informelles.
- Nous sélectionnons les fournisseurs en fonction de critères sociaux et environnementaux, d'abord le pays d'origine et le lieu de fabrication.
- Nous examinons les accords avec les fournisseurs et les accords d'approvisionnement dans les pays ou régions à haut risque avant de nous engager avec des fournisseurs directs ou de chercher d'autres fournisseurs afin de cerner les risques de travail forcé et de travail des enfants.
- Nous offrons aux entreprises diverses, de petite taille et locales des chances égales de prendre part à la réalisation des projets de nos clients afin de garantir des niveaux appropriés d'approvisionnement local et d'éviter les régions à risque élevé.
- Nous disposons d'une équipe dévouée de directeurs régionaux de la conformité qui sont responsables de soutenir la mise en œuvre, la gestion et le fonctionnement de nos programmes de conformité, notamment les audits et les examens annuels de leurs répercussions et des domaines d'amélioration.

Nous n'avons constaté aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement ou nos activités au cours de la période de déclaration et, par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise, notamment pour remédier aux répercussions économiques sur les familles les plus vulnérables.

FORMATION

En plus des thèmes de formation antitrust et anticorruption existants qui font partie de nos formations annuelles sur la conformité destinées aux employés, nous envisageons actuellement la mise en œuvre d'une formation similaire sur les préoccupations relatives au travail forcé et au travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement et nos activités.

En outre, chaque année, nos employés sont tenus de suivre une formation en ligne consacrée aux valeurs fondamentales et aux comportements attendus. Notre valeur fondamentale d'intégrité décrit explicitement que nous attendons de nos employés qu'ils mènent nos affaires selon les normes éthiques les plus élevées, ce qui comprend le respect des lois, des règlements et des politiques qui encadrent nos activités. Au moins une fois par an, les employés sont invités à passer en revue la politique sur le harcèlement et la discrimination et à en accuser réception.

MESURER NOTRE EFFICACITÉ

Kiewit Canada dispose à la fois d'un service d'audit interne et d'un programme de conformité entièrement distinct, qui relève du Conseil de conformité. Kiewit surveille et évalue toujours ses pratiques d'affaires afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux réglementations applicables, statuts, ordonnances, exigences contractuelles et politiques et procédures de l'entreprise. Elle a mis en place un programme de contrôle interne complet et solide afin de prévenir et de détecter les conduites inappropriées et contraires à l'éthique. Elle évalue et ajuste régulièrement ce programme afin de promouvoir la conformité.

Notre Conseil de conformité de l'entreprise est formé du chef de la vérification de la conformité, qui est également vice-président à la direction et membre du conseil d'administration (le « Conseil »), du directeur des affaires juridiques et du directeur financier. Il se réunit trois fois par an pour évaluer le programme avec d'autres parties prenantes de l'entreprise et pour assurer la supervision et fournir des conseils dans le but de garantir l'efficacité

du programme. Il fait rapport au Conseil deux fois par an. Les points abordés lors de ces réunions comprennent les questions réglementaires (nouvelles et en cours), les politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que d'autres points liés à la conformité réglementaire, à l'éthique et aux valeurs fondamentales.

Nous élaborons actuellement une formation spécifique sur le travail des enfants et le travail forcé et prévoyons de la dispenser à l'avenir à tout le personnel de KSN et aux autres professionnels de l'approvisionnement consacré à nos opérations. La formation mettra l'accent sur le traitement du travail des enfants et du travail forcé dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, et comprendra ce qui suit :

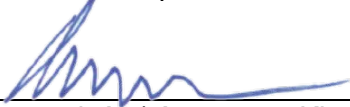
- Réaliser un examen ou un audit régulier des politiques et procédures de l'organisation en matière de travail forcé et de travail des enfants;
- Suivre les indicateurs de performance pertinents, tels que les niveaux de sensibilisation des employés, le nombre de cas signalés et résolus grâce aux mécanismes de résolution des litiges et le nombre de contrats comportant des clauses contre le travail forcé et le travail des enfants;
- S'associer avec une organisation externe pour réaliser un examen ou un audit indépendant des actions de l'organisation, le cas échéant;
- Obliger les personnes travaillant dans nos chaînes d'approvisionnement à suivre annuellement une formation axée sur la conformité et consacrée au traitement du travail des enfants et du travail forcé dans le cadre de nos opérations et de nos activités;
- Travailler avec les fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions en matière de travail forcé et de travail des enfants, notamment en suivant les indicateurs de performance pertinents relatifs au code de conduite des fournisseurs de Kiewit et les mesures prises pour réduire les répercussions de ces restrictions sur les personnes et les familles qui peuvent être touchées par le travail forcé et le travail des enfants.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Kiewit Canada Group Inc. au nom de Kiewit Canada le 8 mai 2024.

En ma qualité d'administrateur de Kiewit Canada Group Inc. et non à titre personnel, je signe cette attestation conformément aux exigences de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le Rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À la lumière de mes connaissances, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le Rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.



Je suis autorisé(e) à engager Kiewit Canada Group Inc.

Patrick Lamarre

Président, Kiewit Canada Group Inc.

Le 27 mai 2024

ANNEXE A

ENTITÉS DÉCLARANTES DE KIEWIT

Entité déclarante de Kiewit	Numéro d'entreprise/territoire de compétence²	Description des activités de l'Entité
Kiewit Canada Group Inc.	C1102176 / Colombie-Britannique	Société mère canadienne utilisée pour la gestion et l'administration des projets et des activités canadiennes de Kiewit.
Peter Kiewit Sons ULC	BC1102226 / Colombie-Britannique	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement au Canada sur une grande variété de marchés pour des clients publics et privés.
Partenariat Kiewit/Eurovia/Vinci Ottawa	NIE : 281289785	Société en nom collectif constituée entre Peter Kiewit Sons ULC et ses partenaires non affiliés pour la conception et la construction de l'étape 2 du TLR d'Ottawa.
Kiewit-Alberici Union General Partnership	NIE : 301178810	Société en nom collectif constituée entre Peter Kiewit Sons ULC et ses partenaires non affiliés pour la conception et la construction du projet de remise en état de la gare Union Station.
Partenariat Kiewit-Dufferin Midtown	NIE : 310302013	Société en nom collectif constituée entre Peter Kiewit Sons ULC et ses partenaires non affiliés pour la construction du projet de remplacement de pont de l'autoroute 417.
Construction Kiewit Cie	3072915 / Nouvelle-Écosse	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement au Québec pour des clients publics et privés.
Kiewit Construction Services ULC	BC1102238 / Colombie-Britannique	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement au Canada sur une grande variété de marchés pour des clients publics et privés.
KWPE, A Partnership	Numéro du registre des sociétés FM0751740	Société en nom collectif constituée entre Kiewit TMEP Corp. et ses partenaires non affiliés pour la construction du projet de vanne de sectionnement à distance et d'IAC de l'oléoduc de Trans Mountain.
Mass. Electric Construction Canada Co.	3206152 / Nouvelle-Écosse	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement au Canada sur une grande variété de marchés pour des clients publics et privés.
Ganotec Inc.	1143028331 / Québec	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement au Québec dans une grande variété de marchés pour des clients publics et privés.
Kiewit TMEP Corp.	964348-6 / Fédéral canadien	Fournit des services de construction, d'approvisionnement et autres dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain par l'intermédiaire de diverses sociétés en nom collectif.
Kiewit Ledcor TMEP General Partnership	Numéro du registre des sociétés : FM0685408 /	Société en nom collectif constituée entre Kiewit TMEP Corp. et ses partenaires non affiliés pour l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et les services connexes du segment 7 du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.

² Ne comprend pas les numéros d'enregistrement provinciaux supplémentaires pour chaque territoire de compétence dans lequel l'Entité déclarante de Kiewit exerce ses activités.

Partenariat TMEP Kiewit Bonatti	Numéro du registre des sociétés FM0841839	Société en nom collectif constituée entre Kiewit TMEP Corp. et ses partenaires non affiliés pour la construction, l'approvisionnement et les services connexes du segment 5B du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain.
Foundations West Construction ULC	BC1161068/Colombie-Britannique	Fournit des services de construction de fondations profondes, d'amélioration des sols et d'étaiyage au Canada sur une grande variété de marchés pour des clients publics et privés.
Kiewit Infrastructure BC ULC	BC1178036/Colombie-Britannique	Fournit des services de construction, d'ingénierie et d'approvisionnement en Colombie-Britannique (Canada) sur le marché des transports pour des clients publics.
KEA5 Partnership	FM0881017/Colombie-Britannique	Société en nom collectif constituée entre Kiewit Infrastructure BC ULC et ses partenaires non affiliés pour la conception et la construction du projet de rétablissement de l'autoroute 5 du ministère des Transports de la Colombie-Britannique.

ANNEXE B

ENTITÉS DÉCLARANTES CANADIENNES DE KIEWIT

RÉSUMÉ DES DONNÉES RELATIVES AU PAYS D'ORIGINE DES FOURNISSEURS

Pays d'origine du fournisseur	Activités d'approvisionnement par pays 2023-2024
Canada	207 501
États-Unis	3 157
France	47
Allemagne	32
Royaume-Uni	22
Australie	17
Mexique	10
Suisse	8
Pays-Bas	3
Argentine	2
Brésil	2
Inde	1
Émirats arabes unis	1